

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC334

présenté par

M. Raphan, rapporteur

à l'amendement n° AC|254 de M. Juanico

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Modifier ainsi l'amendement :

1° À l'alinéa 1, substituer à la référence : « L. 131-15-1 », la référence :« L. 131-8 » ;

2° À alinéa 2, substituer à la référence : « L. 131-15-2 », la référence :« L. 131-8-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sous-amendement propose de ne viser que les fédérations agréées.